

# Basagran®SG

## Herbicide de post-levée multiculture

**Composition :** ..... 87% de bentazone  
**Formulation :** .....granulés solubles (SG)  
**AMM n° :** ..... 9500628  
**Usages autorisés :**

| Cultures   |   | Doses     | Stade                             | DAR                | Nbre d'applic. | ZNT |
|--|---|-----------|-----------------------------------|--------------------|----------------|-----|
| Haricot vert   |   | 1,4 kg    | -                                 | 28 j               | -              | 5 m |
| Haricots frais écosés  |   |           |                                   |                    | 35 j           |     |
| Pois écosés frais  |   | 1,4 kg    | -                                 | 35 j               | -              | 5 m |
| Pois frais avec gousse   |   |           |                                   |                    | 28 j           |     |
| Pois protéagineux d'hiver et de printemps                                  |   | 1,4 kg    | -                                 | 42 j               | -              | 5 m |
| Lin textile et oléagineux  |   | 1,4 kg    | -                                 | 70 j<br>oléagineux | -              | 5 m |
| Maïs, sorgho, millet, moha   |   | 1,6 kg    | -                                 | 90 j               | 1              | 5 m |
| Maïs doux  |   | 1,6 kg    | -                                 | 90 j               | -              | 5 m |
| Soja   |   | 1,6 kg    | -                                 | 90 j               | -              | 5 m |
| Luzerne, trèfle (blanc, violet, incarnat, de Perse et d'Alexandrie)        |   | 0,8 kg    | -                                 | 60 j               | -              | 5 m |
| Cultures porte-graines mineures  | Pois de senteur, pensée                             | 1,2 kg    | -                                 | -                  | 1              | 5 m |
|  | Concombre, mâche                                    |           |                                   |                    |                |     |
|  | Cornichon   | 0,6 kg    | -                                 | -                  | 2              |     |
| Trèfle (violet, incarnat, blanc, de Perse), sainfoin, oignon et ciboulette |   | 1,4 kg    | -                                 | -                  | 1              | 5m  |
| PPAM – Fines herbes  | Basilic   | 1,1 kg    | -                                 | 28 j               | 1              | 5 m |
|  | Menthe poivrée                                      | 1,1 kg    | Post-émergence<br>Post-plantation | 28 j               | 1              |     |
|  | Thym (culture installée)                            | 1,1 kg    | -                                 | 28 j               | 1              |     |
|  | Ciboulette  | 0,5 kg    | Post-levée                        | 28 j               | 1              |     |
|  | Mélisse officinale, Origan, Romarin<br>Thym, menthe | 1,3 kg    | -                                 | 60 j               | 1              |     |
| PPAM non alimentaire   | Digitale laineuse                                   | 0,5 kg    | Post-levée jusqu'à 4 F            | 60 j               | 1              | 5 m |
|  | Métilot officinal                                   | 1,1 kg    | Post-levée                        | 28 j               | 1              |     |
|  | Millepertuis perforé                                | 1,3 kg/ha | -                                 | 60 j               | 1              |     |

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**  
We create chemistry

Herbicide

**BASF préconise l'utilisation de Basagran SG uniquement sur les cultures mentionnées dans le tableau (page précédente). BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.**

### Conditions d'application :

Port obligatoire de gants et de vêtements de protection et d'un appareil de protection oculaire pour les opérateurs pendant toutes les opérations de traitement.

### Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Danger**

- H302** Nocif en cas d'ingestion.  
**H317** Peut provoquer une allergie cutanée  
**H318** Provoque des lésions oculaires graves.  
**Spe1** Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone à plus de 1,5 kg de bentazone/ ha/an.

**Délai de rentrée :** ..... 48 heures

**Réglementation transport :** ..... Non classé

**Conditionnement :** ..... carton de 3 kg (groupage par 4)

### La matière active

La **bentazone** appartient au groupe chimique des thiadiazines

**Nom chimique :** 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiazin-4(3H)-one-2,2-dioxyde

**Masse molaire :** 240,3

### Produit formulé : Basagran SG

#### Propriétés physiques et chimiques

- **Densité :** environ 0,66
- **Inflammabilité :** non auto-inflammable

#### Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : 707 mg/kg

#### LMR européenne :

Consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

### Protection de l'utilisateur:

#### BASF recommande :

- **Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur :**

Pour se protéger l'opérateur doit porter,

- ⇒ des gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- ⇒ Un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065,
- ⇒ des bottes,
- ⇒ un équipement de protection individuel partiel manches longues (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- ⇒ Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

- **Pendant l'application (avec cabine) porter :**

- ⇒ Un EPI vestimentaire (voir ci-dessus).
- ⇒ des gants en nitrile (EN 373-3) si intervention à l'extérieur de la cabine. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine.

#### Gestion responsable :

## Recommandations BASF :

### Afin de protéger les ressources en eau :

- 1) Pour tous les usages : ne pas dépasser 1000 g/ha/an de bentazone.
- 2) Sur cultures de luzerne, de pois, de lin d'hiver, sur cultures porte-graine mineures, BASAGRAN SG s'utilise :

### à l'automne jusqu'au :

- 25/09 sur jeunes cultures (avant 9 feuilles étalées pour la luzerne et les cultures porte-graine mineures : trèfle violet, de Perse, blanc, incarnat, sainfoin).
- 15/10 sur cultures installées (à partir des pousses secondaires pour la luzerne et les

cultures porte-graine mineures trèfle violet, de Perse, blanc, incarnat, sainfoin).

### au printemps :

À partir du 15/03.

- 3) Sur les zones de captage (pour toutes les cultures sur lesquelles le produit est autorisé) :
  - interdiction sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%.
  - ne pas utiliser sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes).

Pour toute information complémentaire sur ce point, prendre contact avec votre distributeur.

**Basagran SG** est un herbicide multicultures de post-levée efficace contre de nombreuses adventices dicotylédones.

## Intérêt du produit

### Polyvalence

**Basagran SG** fait preuve d'une bonne sélectivité sur les cultures sur lesquelles il est autorisé.

### Confort d'utilisation

**Basagran SG** du fait de sa formulation : granulés solubles ne dégage pas de poussière, ne craint pas le gel et se dissout instantanément.

### Champ d'activité

|  | Basagran SG<br>(1,1 kg/ha) | Basagran SG<br>(1,4 kg/ha) |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Abutilon   | S                          | S                          |
| Alchémille des champs                                    | MS                         | MS                         |
| Amarante   | MS                         | MS                         |
| Amarante (cotylédons à 2 feuilles)                       | S                          | S                          |
| Ambroisie à feuilles d'armoise (cotylédons à 2 feuilles) | -                          | S                          |
| Anthémis des champs                                      | S                          | S                          |
| Arabette   | MS                         | MS                         |
| Arroche (cotylédons à 2 feuilles)                        | R                          | MS                         |
| Capselle bourse à pasteur                                | S                          | S                          |
| Carotte sauvage  | S                          | S                          |
| Chénopodes   | MS                         | S                          |
| Chénopodes (cotylédons à 2 feuilles)                     | S                          | S                          |
| Chrysanthème des moissons                                | TS                         | TS                         |
| Datura   | TS                         | TS                         |
| Erodium  | TS                         | TS                         |
| Ethuse   | S                          | S                          |
| Gaillet gratteron (cotylédons à 2 feuilles)              | MS                         | MS                         |
| Galinsoga  | -                          | TS                         |
| Géraniums  | -                          | TS                         |
| Grémil des champs  | S                          | S                          |
| Laiteron   | MS                         | S                          |
| Lamiers  | R                          | R                          |
| Lampsane   | MS                         | S                          |
| Matricaire camomille                                     | TS                         | TS                         |
| Matricaire inodore                                       | TS                         | TS                         |
| Morelle noire  | S                          | S                          |
| Mouron des champs  | TS                         | TS                         |
| Mouron des oiseaux (stellaire)                           | S                          | TS                         |

|  |    |    |
|--|----|----|
| Moutarde blanche                                 | TS | TS |
| Moutarde des champs (sanve)                      | TS | TS |
| Myosotis   | MS | MS |
| Pourpier   | TS | TS |
| Ravenelle  | TS | TS |
| Renoncule des champs                             | S  | S  |
| Renouée à feuilles de patience                   | TS | TS |
| Renouée liseron (cotylédons à 2 feuilles)        | MS | MS |
| Renouée persicaire                               | S  | TS |
| Repousses de colza (cotylédons à 2 feuilles)     | MS | S  |
| Repousses de tournesol (cotylédons à 2 feuilles) | MS | MS |
| Séneçon  | S  | S  |
| Spergule des champs                              | TS | TS |
| Tabouret des champs                              | S  | S  |
| Xanthium   | MS | S  |

TS : très sensibles (>95%\* d'efficacité) - S : sensibles (85 à 95%\* d'efficacité) - MS : moyennement sensible (70 à 84%\* d'efficacité)

\* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Remarque : sur liseron des champs et liseron des haies, **Basagran SG** a une action freinante sur le système aérien.

## Stade des mauvaises herbes :

**Basagran SG** est efficace sur des adventices du stade plantule à 4-6 feuilles.

En cas de fortes densité d'adventices, traiter plus tôt, avant le stade 4 feuilles des adventices pour éviter l'effet parapluie des adventices entre elles.

La meilleure efficacité est obtenue par temps poussant (température moyenne journalière 8-10°C), sur des adventices en végétation active. Le volume de bouillie doit être compris entre 200 et 400 l/ha. Une bonne luminosité dans les jours qui suivent le traitement favorise l'efficacité du produit.

## Mode d'action

La **bentazone** agit en bloquant la photosynthèse. C'est un herbicide de contact. Elle est absorbée essentiellement par la cuticule des jeunes feuilles. Elle possède par ailleurs une certaine mobilité dans la plante (transport dans le sens acropétale). La bentazone est classée dans le groupe C3 de la classification HRAC.

## Conditions d'application

### HARICOTS

BASAGRAN SG est efficace contre la plu-

part des dicotylédones, en particulier mourons et morelles. Il s'applique sur des adventices jeunes.

BASAGRAN SG s'utilise à la dose maximale de

### **dose : 1,1 kg/ha sans adjuvant**

moduler la dose en fonction du stade de la culture, des espèces d'adventices et de leur stade.

Il s'utilise à partir du stade 2 feuilles simples du haricot à 0,25 ou 0,3 kg/ha et à partir du stade 2<sup>ème</sup> feuille trifoliée pour les doses supérieures à 0,5 kg/ha.

Afin de permettre un meilleur contrôle des adventices, nous recommandons de traiter de préférence le soir, de fractionner l'application et d'utiliser BASAGRAN SG en mélange avec un herbicide complémentaire. Pour plus d'informations, nous consulter.

### LINS (textile et oléagineux)

**Basagran SG** est particulièrement sélectif des cultures de lin textile et oléagineux. Il n'est pas sélectif du lin des horticulteurs (*Linum grandiflorum*).

Il permet de détruire les dicotylédones telles que matricaires, mouron des champs, ravenelle, chénopodes (stade jeune), renouée persicaire.

**Basagran SG** s'utilise sur des mauvaises herbes au stade plantule, en post-levée du lin, à partir du stade 4 cm du lin.

### **Dose : 1,1 kg/ha**

### LUZERNE, TREFLE

## Basagran SG

**Basagran SG** est efficace contre des adventices fréquentes en culture de luzerne comme matricaires et sanves, repousses de colza et apporte un complément contre d'autres adventices. Il peut s'utiliser à dose modulée en programme et en mélange avec des partenaires herbicides.

Sur jeune luzerne, il permet l'élimination rapide de la concurrence exercée par les adventices, ce qui favorise la bonne implantation de la luzernière avant la période hivernale. Il s'utilise sur jeune luzerne à partir du stade 2 feuilles trifoliées de la culture.

**Dose : 0,8 kg/ha utilisé seul**

**0,5 kg/ha en programme**

Appliquer sur luzerne en bon état végétatif, en conditions poussantes pour la culture. Traiter de préférence le soir pour éviter les fortes chaleurs.

## MAIS, MAIS DOUX ET SORGHO

**Dose : 1,1 kg/ha**

**Basagran SG** détruit de nombreuses dicotylédones en particulier chénopode (stade jeune), morelle noire, amarante, (stade jeune), renouée persicaire.

Il s'utilise sur des mauvaises herbes au stade plantule, en post-levée de la culture.

Sur maïs, **Basagran SG** peut s'utiliser avec adjuvant, (nous consulter).

## MILLET, MOHA

Basagran SG s'utilise sur millet de 2 à 10 feuilles de la culture.

**Dose : 1,1 kg/ha**

## POIS PROTEAGINEUX D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Il s'utilise sur des mauvaises herbes au stade plantule, pendant la période allant du stade 1 à 2 feuilles de la culture.

Il n'est pas sélectif des pois chiches.

**Dose : 1,1 kg/ha sans adjuvant**

**Basagran SG** (1 kg/ha) peut être utilisé en mélange avec **Prowl 400** (2 l/ha) en 1 ou 2 passages (2 fois 0.5 kg/ha + 1 l/ha) pour renforcer son action sur renouées et obtenir un désherbage complet.

## POIS DE CONSERVE

**Application unique**, à partir du stade 10 cm du pois :

**Dose : 0,6 à 1,1 kg/ha**

**Application fractionnée :**

**Dose : 0,4 au stade 5 cm des pois**

**0,4 à 0,75 kg/ha 8 à 12 jours plus tard**

**Basagran SG** est efficace contre les adventices qui dévalorisent une récolte de pois de conserve (matricaire, morelle, sanve, rave-nelle).

Pour une meilleure efficacité, **Basagran SG** s'utilise sur des adventices au stade plantule. A dose modulée il peut être utilisé en mélange avec **Prowl 400** (0,7 à 1,5 l/ha selon le stade de la culture) pour renforcer son action sur renouées. Pour plus d'informations nous consulter.

## SOJA

**Application unique :**

**Dose : 1,1 kg/ha (+ adjuvant)**

Application fractionnée, l'efficacité est améliorée lorsque **Basagran SG** est utilisé en fractionnement.

**Dose : 0,7 kg/ha puis 0,45 kg/ha**

3 à 5 jours plus tard.

**Basagran SG** permet une intervention en post-levée contre la plupart des dicotylédones présentes. Il s'utilise à partir du stade 1 feuille trifoliée étalée du soja, sur des adventices aussi jeunes que possible.

**Basagran SG** s'utilise avec adjuvant (LI<sup>®1</sup>700, Huile Schering<sup>®2</sup>, Actirob<sup>®3</sup>B).

## PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (Tél :

## Basagran SG

02.41.30.30.79). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Sur plantes à parfum, aromatiques et médicinales, **Basagran Sg** s'utilise à :

### **Dose : 0,5 à 1,1 kg/ha**

1 application maximum / an

**Digitale laineuse : Basagran SG** s'utilise dans 400 l d'eau, à la dose de 0,5 kg/ha en post-levée jusqu'à 4 feuilles de la culture. DAR : 60 jours

**Mélisse officinale : Basagran SG** s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin, après la reprise du plant, dans 400 l d'eau, à la dose de 1,1 kg/ha et en post-émergence, sur culture installée de mars à juin à la dose de 1,1 kg/ha. DAR : 60 jours.

**Menthe poivrée : Basagran SG** s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin, après la reprise du plant, dans 400 l d'eau, à la dose de 1,1 kg/ha et en post-émergence, sur culture installée de mars à juin à la dose de 1,1 kg/ha. DAR : 28 jours.

**Origan : Basagran SG** s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin, après la reprise du plant, dans 400 l d'eau, à la dose de 1,1 kg/ha. DAR : 60 jours

**Romarin : Basagran SG** s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin, après la reprise du plant, dans 400 l d'eau et en sortie hiver en février-mars à la dose de 1,1 kg/ha. DAR : 60 jours.

**Thym : Basagran SG** s'utilise sur culture installée, de mars à octobre, dans 400 l d'eau, à la dose de 1,1 kg/ha. DAR = 28 jours.

**Ciboulette : Basagran SG** s'utilise en post-levée à la dose 0,5 kg/ha - DAR : 28 jours.

**Mélilot officinal : Basagran SG** s'utilise en post-levée de la culture au stade 4 à 6 feuilles de mai à juillet, à la dose 1,1 kg/ha - DAR : 28 jours.

**Millepertuis perforé : Basagran SG** s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin, après la reprise du plant, dans 400 l d'eau, à la dose de 1,1 kg/ha. DAR : 60 jours

**Basilic : Basagran SG** s'utilise en post-levée de la culture au stade 4-6 feuilles, de mai à juillet, à la dose 1,1 kg/ha - DAR : 28 jours.

## CULTURES MINEURES :

## PORTE-GRAINE

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Tél : 02.41.80.91.00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

**Trèfle violet, Trèfle blanc, Trèfle de Perse, Trèfle incarnat, Sainfoin** : Application en post-levée à partir du stade 1 feuille de la culture :

### **Dose réduite : 0,8 kg/ha**

ou à partir du stade 3 feuilles jusqu'au stade rosette pleinement développée :

### **Dose : 1,1 kg/ha**

Il est utilisable en programme à 2 applications de 0,3 kg, en post-levée très précoce.

L'efficacité est liée à des conditions de température et d'hygrométrie suffisantes et au stade des adventices (6 feuilles au maximum). Volume de bouillie de 200 à 400 l/ha.

**Mâche** : Le produit est utilisé à un stade développé de la culture : pour cette raison, son emploi est conseillé à la sortie de l'hiver :

### **Dose : 1,1 kg/ha seul**

### **0.6 kg/ha en programme**

**Oignon et ciboulette** : Intervenir au stade précédent l'ouverture des spathes. Des applications à doses très réduites (0,28 kg/ha) au sein d'un programme de traitement sont intéressantes sur de très jeunes adventices.

### **Dose : 1,1 kg/ha**

**Pensée** : Intervenir en reprise de végétation en sortie hiver. Il est aussi utilisable à l'automne sur des pensées bien installées, mais à dose réduite (0,3 à 0,6 kg/ha) éventuellement fractionnée pour augmenter l'efficacité.

### **Dose : 1,1 kg/ha**

**Pois de senteur** :

Respecter les préconisations de la FNAMS. Avant toute utilisation les contacter.

### Concombre :

Application en post-levée à partir de 3/4 feuilles de la culture à dose réduite :

### **Dose réduite : 0,8 kg/ha**

ou à pleine dose à un stade plus développé :

### **Dose : 1,1 kg/ha**

L'efficacité est liée à des conditions de température et d'hygrométrie suffisantes, et au stade des adventices (6 feuilles au maximum). Il est conseillé une bouillie de 200 à 300 l/ha. Des conditions de températures trop élevées peuvent entraîner des symptômes d'agressivité passagère.

**Cornichon**, 2 applications

**Avant toute utilisation sur cornichon se reporter aux préconisations de la FNAMS**

### **Dose : 0,6 kg/ha**

## REMARQUES GENERALES :

- ◆ **Basagran SG** doit toujours être employé sur une culture en bon état végétatif et avec des conditions météorologiques adaptées, température < 25°C, absence de gelées dans les 10 jours qui suivent l'application en évitant les périodes de fortes amplitudes thermiques.
- ◆ En cas de forte chaleur (température > 25°C), traiter le soir.
- ◆ Une hygrométrie > 70% au moment du traitement contribue également à la réussite du désherbage.
- ◆ Une période sans pluie dans les 5 à 6 heures qui suivent le traitement est nécessaire.
- ◆ Un volume de bouillie compris entre 200 et 400 l/ha voir plus est fortement conseillé. Mouiller abondamment surtout lorsque les adventices sont très développées ou en très forte densité. La qualité de la pulvérisation est déterminante pour la bonne réussite du traitement.

## Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

**Basagran SG** est compatible avec **Prowl® 400**. Tout autre mélange avec un herbicide anticycotylédones est déconseillé.

Ne pas mélanger **Basagran SG** avec un anti-graminées spécifique de post-levée : traiter en premier avec **Basagran SG** puis réaliser l'intervention graminicide 5 à 6 jours plus tard, selon les indications du fabricant.

## Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche verser progressivement la quantité nécessaire de **Basagran SG** (si le produit est introduit par le trou d'homme enlever le tamis), puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

En cas de mélange attendre la dissolution complète de **Basagran SG** avant d'ajouter l'autre produit. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation

## Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr)

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette

® : Marque déposée BASF

®1 : Marque déposée Agridyne

®2 : Marque déposée Bayer

®3 : Marque déposée Novance

**BASF France S.A.S.**  
**Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY cedex**  
**Tel : 04.72.32.45.45**

Notes personnelles :



# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

### IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33  
Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr)

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

|                           | H341, H351, H371 | H373 | H361d, H361fd, H361f, H362 |
|---------------------------|------------------|------|----------------------------|
| H341, H351, H371          |                  |      |                            |
| H373                      |                  |      |                            |
| H361d, 361fd, H361f, H362 |                  |      |                            |

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

## LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR](http://WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR) : FLASHEZ-MOI